

Revendications sur le Temps de Travail des salarié(e)s en lutte.

- 1 : Supprimer le pointage de la pause pour les équipes d'après-midi et matin.
- 2 : Supprimer l'heure fixe du vendredi après-midi pour le personnel à la journée.
- 3 : « Pulse Line », mise en application de la proposition d'horaire proposée par les monteurs de la ligne cadencée d'assemblage A320.
- 4 : Pour le personnel en journée normale : Revenir à l'ancien horaire, notamment sur l'amplitude des plages variables lors de la pause repas.
- 5 : Réévaluer l'écrtage des CH en fin de bimestre à la hausse (21h).
- 6 : Augmenter le nombre de poses de CH : 12journées sur l'année hors fermeture de fin d'année, et 8 poses de CH par Bimestre.
- 7 : Garantir le temps de pause comme du temps de travail effectif (personnel en équipe).
- 8 : Supprimer le pointage journalier pour les assimilés et cadres.
- 9 : Lors de la pose d'un CH en dessous d'une heure, ne pas la comptabiliser dans le nombre de CH autorisé dans le bimestre.
- 10 : Attribution de la prime « panier » pour tous les salariés en équipes.

PROPOSITIONS NOUVEAUX HORAIRES.

Horaire normale:

Lundi au jeudi : 7h/9h variable ; 9h/11h45 fixe; 11h45/14h variable ; 14h/16h fixe; 16h/17h45 variable.

Vendredi : 7h/9h variable ; 9h/11h30 fixe ; 11h30/17h45 variable.

Equipes 2X8:

Lundi au jeudi matin : 5h/6h30 variable ; 6h30/13h fixe.

Lundi au jeudi après -midi : 12h45/13h variable; 13h/19h50 fixe (20minutes de pause pendant ou juste après 6h de travail); 19h50/21h15 variable. 10 minutes au CH.

Pour les salariés voulant manger (diner) sur place, pointage à la badgeuse et 30 minutes de pause sans les 10 minutes au CH en fin de poste.

Vendredi matin : 5h/6h30 variable; 6h30/12h fixe.

Vendredi après -midi : 11h45/12h variable; 12h/18h fixe.

**C'EST AVEC CES HORAIRES ET CETTE ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL QUE NOUS
ALLONS AMELIORER ENSEMBLE LA PRODUCTIVITE DE NOTRE SITE ET AINSI QUE
L'EQUILIBRE « VIE PERSONNELLE » / « VIE PRIVEE ».**

Revendications sur l'emploi des salarié(e)s en lutte.

- 1) Fin du formatage du site, tendre vers un retour des effectifs de 2019 à minima 800 ETP fin 2023.
- 2) Ouvertures de postes pour les apprentis en fin de cursus.
- 3) Renforcer les métiers à forte tension. Exemple métier « peintre... ».
- 4) Féminisation des ateliers.
- 5) Transformation des emplois précaires en contrat CDI SLS notamment sur les intérimaires travaillant sur les programmes « A320 » et « Rafale ».

Revendications salaires/pouvoir d'achat des salarié(e)s en lutte.

- 1) Revalorisation des salaires : AG pour tous de 3%. Avec une valeur planchée à 150€.
- 2) Intégration de la revalorisation salariale (AG) dans la grille de salaire SLS.
- 3) Rétroactivité au mois de Janvier 2022 des revalorisations des salaires.
- 4) Paiement des heures de grèves y compris pour les heures justifiées pour le maintien du service des urgences à Oloron.
- 5) Revalorisation de la prime énergie. Actuellement 15 €, nous demandons qu'elle passe à 30€ afin de répondre à l'augmentation du prix de l'énergie.
- 6) Revaloriser la prime transport (maison/travail) afin de répondre à l'augmentation des carburants.

Revendications sur les conditions de travail des salarié(e)s en lutte.

- 1) Accord compensation des conditions de travail : La santé et les conditions de travail ne se marchendent pas. Il n'y aura pas de concession en ce sens. Respect de notre accord en vigueur sur le sujet et intégration de la notion de « poly exposition » dans cet accord.
- 2) Retour d'une ambiance dans les collectifs de travail plus sereine (**Alerte du Médecin du travail** : le niveau de tension, d'inquiétude ou de lassitude remontés à la fois par les salariés et l'encadrement).

L'ensemble de ce cahier revendicatif a été élaboré par les salarié-e-s en lutte et doit continuer à vivre.

Rajouts, précisions peuvent être apportés à n'importe quel moment.

IL VOUS APPARTIENT.

LES SALARIE-E-S EN LUTTE METTENT A DISPOSITION, AUX ORGANISATIONS SYNDICALES REPRESENTATIVES DE BIDOS CE CAHIER REVENDICATIF, AFIN DE RAJOUTER LEURS LOGOS ET LE PORTER ENSEMBLE.

C'EST SUR CETTE BASE DE REVENDICATIONS QUE LES SALARIE-E-S EN LUTTE DEMANDENT DE NOUVELLES NEGOCIATIONS.